



Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Les rafles à Anvers et Bruxelles pendant l'été 1942

Sarah Timperman
Mémoire d'Auschwitz ASBL

Décembre 2017

Lors des interpellations de migrants qui ont eu lieu à Bruxelles à l'automne 2017, le terme « rafle » a été largement utilisé. La campagne d'affichage qui a suivi nous a interpellé : « cela ne vous rappelle rien ? » L'occasion de revenir sur les rafles des Juifs à Anvers et Bruxelles pendant l'été 1942.

Au mois de septembre 2017, le parc Maximilien à Bruxelles où sont rassemblés plusieurs centaines de migrants a été le théâtre d'opérations de police qui ont mené à l'interpellation d'un certain nombre d'entre eux. Pour décrire ces interventions, le terme de « rafle » a souvent été utilisé, aussi bien par les médias : « Manifestations contre les rafles de sans-papiers à Bruxelles » (Bx1)¹ ; « Rafle au parc Maximilien. Après le choc, la solidarité (et la colère) des citoyens » (*Paris Match Belgique*)² ; « Près de deux cents citoyens hébergent des migrants pour les protéger des rafles à Bruxelles » (*La Dernière Heure*)³, que dans le chef de ceux qui ont dénoncé ces opérations : « Parc Maximilien. Stop aux rafles » (Écolo)⁴ ; « Le MOC⁵ demande l'arrêt immédiat des rafles de migrants »⁶ ; « Ces rafles sont illégales »⁷ (Ligue des droits de l'homme). Le président de la Ligue des droits de l'homme qui a par ailleurs porté plainte pour « traitements inhumains et dégradants » lors de ces opérations policières a mis en avant « le caractère planifié de ces rafles et leurs quotas qui sont contraires à la loi. »

Au sens du dictionnaire, le mot « rafle » est correct pour décrire ces descentes de police puisqu'il est défini par le *Larousse* comme une « opération policière exécutée à l'improviste dans un lieu suspect, en vue d'appréhender les personnes qui s'y trouvent et de vérifier leur

¹ <https://bx1.be/news/manifestation-contre-rafles-de-papiers-a-bruxelles/> (consulté le 15/12/2017)

² <https://parismatch.be/actualites/societe/82118/rafle-au-parc-maximilien-apres-le-choc-la-solidarite-et-la-colere-des-citoyens> (consulté le 15/12/2017)

³ <http://www.dhnet.be/actu/belgique/pres-de-200-citoyens-hebergent-des-migrants-pour-les-protoger-des-rafles-a-bruxelles-59c3b68fcd705ab67ee60495> (consulté le 15/12/2017)

⁴ <http://bruxelles.ecolo.be/2017/parc-maximilien-stop-aux-rafles/> (consulté le 15/12/2017)

⁵ Mouvement ouvrier chrétien

⁶ <http://www.moc-site.be/index.php/presse/communiqués-de-presse/617-le-moc-demande-l-arret-immédiat-des-rafles-de-migrants> (consulté le 15/12/2017)

⁷ https://ds1.static.rtb.be/uploader/pdf/c/7/2/rtbinfo_4358fe34366d5d38133d90bf72b179cb.pdf (consulté le 15/12/2017)

identité. » Cependant, le terme « rafle » est fortement connoté et associé dans l'inconscient collectif aux arrestations de masse qui touchèrent les Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est sur base de cette référence explicite à l'occupation allemande que misent les défenseurs des droits des migrants pour sensibiliser la population au sort inacceptable qui leur est réservé. En effet, au début du mois de novembre 2017, les militants de la campagne « Not in my Name » ont placardé dans le pays des affiches avec le texte suivant : « Aujourd'hui, des citoyens hébergent des migrants pour les protéger des rafles. Ça ne vous rappelle rien ? » Même si l'attitude du gouvernement à l'égard des migrants a été unanimement dénoncée, la comparaison entre leur sort et celui des Juifs pendant la guerre a pu choquer et susciter un certain malaise. Pour Nicolas Zomersztajn (CCLJ – Centre communautaire laïc juif), il s'agit d'un « amalgame odieux » et « insupportable au regard de la mémoire et de l'histoire de la Shoah. »⁸ Plus que l'utilisation du terme « rafle », c'est la référence au passé à travers la question « ça ne vous rappelle rien ? » qui pose particulièrement problème et qui apparaît comme disproportionné. En effet, si le passé peut servir de point de repère, les rafles de 1942 se distinguent des opérations actuelles sur bien des points et désignent toute autre chose : les Juifs ont été raflés en raison de leur origine « raciale » (et non pour des raisons d'ordre public), à leur domicile (et non dans l'espace public) dans un but bien précis qui était leur extermination. Si, comme le fait remarquer Michel Gheude, spécialiste des médias, « rien dans cette affiche ne permet de penser que ses auteurs ne font pas la différence entre la déportation des Juifs et la politique actuelle du gouvernement »⁹, on peut s'interroger sur le



Affiche de la campagne « Not in my Name »

danger de banalisation de la persécution des Juifs, car, comme le souligne l'historien Joël Kotek, « tout comparer à la Shoah, à la Seconde Guerre mondiale et à la persécution des Juifs revient à minimiser les leçons que l'on peut tirer de la Shoah. »¹⁰

Au-delà de la question de savoir si le recours à la Shoah est légitime pour mettre en garde contre une politique migratoire qui porte atteinte aux droits de l'homme, cette interrogation nous donne l'opportunité de rappeler ce qu'ont été les rafles des Juifs en Belgique pendant l'Occupation.¹¹

⁸ <http://www.cclj.be/actu/politique-societe/not-my-name-choc-problematique-mots> (consulté le 15/12/2017)

⁹ <http://www.cclj.be/actu/politique-societe/michel-gheude-est-bien-rafles-dont-il-agit> (consulté le 15/12/2017)

¹⁰ *Regards*, n° 873 (1013) <http://www.cclj.be/actu/politique-societe/ca-ne-vous-rappelle-rien-mots-vont-ils-trop-loin> (consulté le 15/12/2017)

¹¹ Voir les ouvrages de référence : Ward Adriaens, Laurence Schram, Maxime Steinberg, *Mecheln-Auschwitz, 1942-1944. La destruction des Juifs et des Tsiganes de Belgique*, Bruxelles, VUB, 2009, p. 146-170 ; Maxime Steinberg, *Les cent jours de la déportation des Juifs en Belgique, 1940-1942*, vol. 2 : *L'étoile et le Fusil*, Bruxelles,

Les rafles de Juifs à Anvers et Bruxelles pendant l'été 1942

À l'été 1942, après presque deux années de persécutions commence la mise en œuvre de la déportation des Juifs de Belgique par l'occupant. À la fin du mois de juillet, 10 000 Juifs sont convoqués pour le « travail obligatoire à l'Est » et doivent se rendre à la caserne Dossin à Malines. Afin de ménager les autorités du pays et d'obtenir leur collaboration, les Juifs de nationalité belge (soit 6 % des Juifs vivant en Belgique) ne sont, dans un premier temps, pas concernés. Si le premier transport quitte la caserne Dossin comme prévu le 4 août 1942, les suivants ne partent pas dans les délais escomptés. Pour la *Sipo-SD*¹², le système des convocations n'est pas assez efficace dans la mesure où seulement 40 % des Juifs convoqués se sont présentés. En effet, dès qu'il apparaît que des personnes âgées, des femmes et des enfants reçoivent eux aussi une convocation, des doutes s'installent dans la communauté juive sur le fait qu'il s'agisse réellement de mesures de mise au travail. Pour remplir la caserne Dossin, la Sipo-SD va arrêter à leur domicile les Juifs qui n'ont pas répondu à leur convocation. Entre le 27 juillet et le 15 août 1942, ces arrestations individuelles mènent à la déportation de 581 Juifs. Mais cette deuxième méthode s'avère, elle aussi, insuffisante aux yeux de la Sipo-SD. Dès lors, à l'instar de ce qui a déjà été fait en France et aux Pays-Bas, elle va recourir aux arrestations de masse pour compléter les listes de transports.

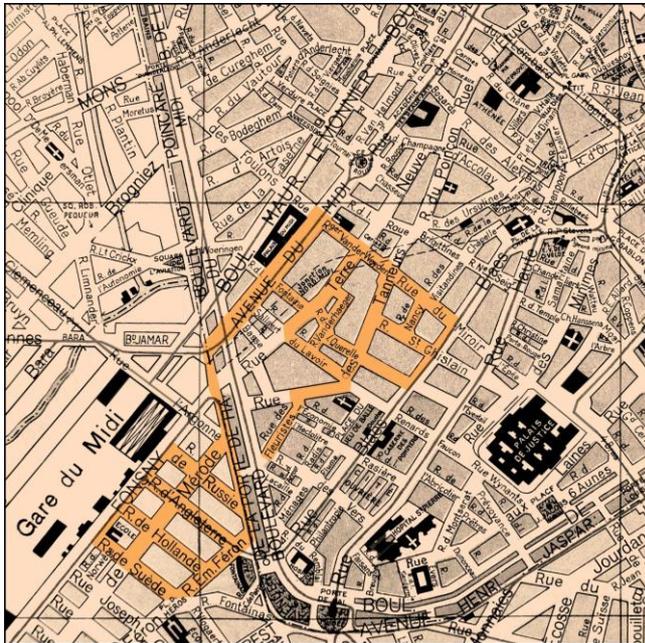
L'acheminement des Juifs vers Auschwitz est programmé selon un calendrier intangible. Selon les difficultés rencontrées dans la formation d'un convoi, il est décidé de programmer une rafle. Quatre rafles sont organisées pendant l'été 1942, trois à Anvers – où la population juive est particulièrement dense – et une à Bruxelles où elle est plus dispersée. La date de chaque rafle est déterminée en fonction du départ d'un convoi de Malines, la veille ou le lendemain. L'effectif rassemblé par la rafle permet de constituer immédiatement le convoi suivant. Lors de ces opérations, souvent nocturnes, des familles entières sont arrêtées par surprise. Les Allemands cernent les quartiers où vit la population juive, quadrillent les rues et passent systématiquement dans chaque maison. La première rafle a lieu à Anvers dans la nuit du 15 au 16 août 1942 et mène à l'arrestation de 845 Juifs. Elle est orchestrée avec l'aide de la police anversoise et n'entraîne aucune protestation de la part de son bourgmestre. Les victimes sont déportées par le 4^e convoi qui part le 18 août 1942.

Une nouvelle opération est prévue pour le 27 août 1942, mais les Allemands l'annulent lorsqu'ils apprennent que des policiers anversoises ont averti des Juifs de l'imminente vague d'arrestations. Considérant cet acte de sabotage comme une trahison de la part de la police locale, ils exigent que celle-ci procède elle-même à la deuxième rafle qui se déroule dans la

Wie ovriëre, 1983, p. 111-129 ; Anne Roekens, *La Belgique et la persécution des Juifs*, Bruxelles, Renaissance du livre, CEGESOMA, 2010, p. 80-87.

¹² *Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst (Sipo-SD)* : Police de Sécurité-Service de Sécurité, communément appelée Gestapo par la population. Service de renseignement et de police de la SS responsable de la lutte contre les « ennemis d'État » (Juifs, communistes, résistants, criminels...)

nuit du 28 au 29 août 1942. L'opération se caractérise, cette fois, par le zèle des policiers anversois qui font preuve de comportements violents vis-à-vis de Juifs récalcitrants. Près de 1 000 personnes sont arrêtées.



Périmètre de la rafle de Bruxelles du 3-4 septembre 1942 (© Kazerne Dossin / design Cathy César)

habitent rue de Merode, derrière la gare du Midi : « À 3 heures du matin, le 4, j'ai entendu hurler dans les rues, des aboiements d'Allemands, des coups de crosse dans les portes, puis des femmes hurler, pleurer. Les pas et le bruit se rapprochaient. Vous devinez ce qui se passait dans notre chambre : la valise fut faite à la hâte avec le minimum vital. Nous tremblions de tous nos membres. Au fur et à mesure que les bruits se rapprochaient, nous savions que notre tour viendrait. Et effectivement, nous avons entendu crier, frapper et sonner à notre porte. La dame en bas a été réveillée en sursaut, elle a ouvert la porte, elle a dit qu'elle n'était pas juive. Elle me l'a dit après la guerre. Ils savaient très bien que c'était les Kichka qu'ils venaient ramasser. Et les Neusbaum du deuxième étage. Comment décrire cela à des gens qui n'ont pas vécu la guerre, qui sont trop jeunes pour comprendre ? En pleine nuit, la peur au ventre, le bruit de ces bottes montant les escaliers, c'est inimaginable, c'est indescriptible... »¹³

Une quatrième et dernière rafle se produit à Anvers et s'étend sur deux journées, les 11 et 12 septembre 1942. Tout au long de cette opération, les policiers anversois participent à l'arrestation de Juifs, que ce soit dans la rue ou à leur domicile. À la différence des précédentes, cette rafle-ci se déroule en plein jour et sur deux journées consécutives. Il s'agit plutôt d'une chasse aux Juifs à travers la ville. Le périmètre où se déroulent les

Après les rafles du mois d'août à Anvers, la police allemande décide de procéder à une rafle dans la capitale pour compléter le 8^e convoi. Contrairement à Anvers, la police bruxelloise n'y participe pas. La Conférence des bourgmestres ainsi que le procureur du Roi interdisent aux polices communales toute participation aux rafles. Le plan d'action initial prévoyait de s'attaquer aux Juifs demeurant autour des gares du Nord et du Midi, mais faute d'effectifs suffisants, la rafle bruxelloise se limite aux quartiers entourant la gare du Midi et au quartier des Marolles. Cette troisième rafle se déroule dans la nuit du 3 au 4 septembre

1942 et touche 718 personnes. Parmi elles, Henri Kichka et sa famille qui

¹³ *Le Passage du Témoin*, Bruxelles, La Lettre volée/Fondation Auschwitz, 1995, p. 213. (réédité en 2017)

arrestations est très étendu et la rafle ne prend un caractère massif que dans quelques rues. Ce qui amène à un bilan « relativement modeste » de 680 raflés. La mise en œuvre de cette troisième action anversoise marque une rupture avec les deux opérations précédentes et annonce la fin des arrestations à caractère massif. Ces deux journées fournissent les transports 9 et 10 qui quittent Malines pour Auschwitz les 12 et 15 septembre. Une dernière opération est néanmoins organisée à Anvers les 22, 23 et 24 septembre 1942. 760 Juifs domiciliés dans plus d'une centaine de rues sont arrêtés.



La caserne Dossin à Malines d'où étaient déportés les Juifs de Belgique (© Kaserne Dossin / fonds Kummer)

Au total, ces arrestations massives permettent la déportation de 4 300 Juifs à Auschwitz-Birkenau. À la suite de ces rafles, un grand nombre de Juifs décide de passer dans l'illégalité. Jusqu'à la Libération, une chasse permanente s'abat sur eux. L'occupant est aidé dans sa tâche par des informateurs et dénonciateurs issus de groupuscules antisémites, rexistes ou de SS flamands. Jusqu'en septembre 1943, la plupart des Juifs de nationalité belge se pensant à l'abri, n'ont pas choisi de vivre dans la clandestinité. Or, à l'été 1943, le rythme des arrestations des Juifs étrangers se ralentit. Les trains à destination d'Auschwitz se remplissent trop lentement et les autorités allemandes décident de la déportation des Juifs belges.

Dans la nuit du 3 au 4 septembre 1943, une dernière grande rafle qui se déroule simultanément à Anvers et Bruxelles (*Aktion Ilitis*) mène à l'arrestation de plus de 800 Juifs de nationalité belge qui sont déportés le 20 septembre 1943 par le convoi dit « des Belges ».

Les rafles et la déportation soulèvent l'indignation de la population belge et provoquent un tournant dans l'opinion publique d'autant plus que des dizaines de milliers de réfractaires au travail obligatoire plongent, eux aussi, dans la clandestinité. Des réseaux d'aide et des mécanismes de solidarité se mettent en place afin d'organiser le sauvetage des Juifs et en particulier celui des enfants. Plus de 4 000 enfants seront ainsi sauvés.

Aujourd'hui, les interpellations de migrants provoquent aussi d'importants mouvements de solidarité au sein de la population belge. Si les comparaisons systématiques avec l'occupation et les persécutions nazies manquent trop souvent de pertinence et de nuance, les réactions excessives qu'elles provoquent en sont souvent dépourvues également. Cette dynamique dégénère systématiquement dans une foire d'empoigne, comme écrite à

l'avance. Ces excès font-ils avancer le débat sur la question des migrants aujourd'hui ? On peut en douter.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.